

MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR,
DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE ET DE
L'INNOVATION

=====

SECRETARIAT GENERAL

=====

DIRECTION GENERALE DE
L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

BURKINA FASO

=====

Unité - Progrès - Justice

Arrêté n° 2017.....⁵⁰³ / MESRSI/SG/DGESup
portant règlementation de l'intervention des
enseignants, des enseignants-chercheurs, des
enseignants hospitalo-universitaires et des
chercheurs du public dans les institutions
privées d'enseignement supérieur et de
recherche.

VISA DU DCMEF N° 805
du 06/12/2017

LE MINISTRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, DE LA RECHERCHE
SCIENTIFIQUE ET DE L'INNOVATION

- Vu la Constitution ;
- Vu le décret n°2016-001/PRES du 06 janvier 2016 portant nomination du Premier Ministre ;
- Vu le décret n°2017- 075 /PRES/PM du 20 février 2017 portant remaniement du Gouvernement ;
- Vu le décret n°2017-0148/PRES/PM/SGG-CM du 23 mars 2017 portant attributions des membres du Gouvernement ;
- Vu la loi n°013-2007/ AN du 30 juillet 2007 portant loi d'orientation de l'éducation ;
- Vu le décret n°2008-645/PRES/PM/MESSRS du 20 octobre 2008 portant organisation de l'Enseignement supérieur ;
- Vu la loi n°038-2013/AN du 26 novembre 2013 portant loi d'orientation de la recherche scientifique et de l'innovation ;

- Vu** le décret n°2015-1361/PRES-TRANS/PM/MRSI/MESS/MATD/MEF du 20 novembre 2015 portant réglementation des établissements privés de recherche scientifique et d'innovation ;
- Vu** la loi n°036-2016/AN du 24 novembre 2016 portant modification de la loi n°025-2010/AN du 18 mai 2010 portant régime juridique applicable aux emplois des enseignants-chercheurs, des enseignants hospitalo-universitaires et des chercheurs ;
- Vu** le décret n°2016-1287/PRES/PM/MESRSI/MINEFID/MS du 20 octobre 2016 fixant les modalités de jouissance du congé d'études, du congé sabbatique et de mise en œuvre de la délégation des enseignants-chercheurs, des enseignants hospitalo-universitaires et des chercheurs ;
- Vu** le décret n°2016-382/PRES/PM/MESRSI du 20 mai 2016 portant organisation du Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche Scientifique et de l'Innovation (MESRSI) ;
- Vu** la loi n°032-2000/AN du 8 décembre 2000 portant création de la catégorie d'établissement public de l'Etat à caractère scientifique, culturel et technique (EPSCT) ;
- Vu** le décret n°2014-612/PRES/PM/MEF du 24 juillet 2014 portant statut général des établissements publics de l'Etat à caractère scientifique, culturel et technique ;
- Vu** l'arrêté n°2011-170/MESS/SG/DGERS/DIESPr du 18 juillet 2011 portant cahier des charges des établissements privés d'enseignement supérieur ;

ARRETE

